## Les crédits

Je suis contre. Je comprends la situation car le même problème existe dans ma circonscription. Il faudra trouver une solution quelconque en utilisant d'autres programmes à l'intérieur du ministère.

• (1750)

[Traduction]

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, hier, au cours du débat sur les femmes et le budget, j'ai choisi de faire porter mes remarques sur la suppression du Programme de contestation judiciaire. On m'a alors demandé d'en reparler aujourd'hui. Il existe de nombreuses bonnes raisons de rétablir ce programme, aussi je suis très heureuse de reparler de cette question, en particulier dans la mesure où cette mesure va nuire aux Canadiens handicapés.

Dans mes remarques hier j'ai dit que personne ne croit à l'explication donnée par le gouvernement pour justifier la suppression de ce programme. Il a dit qu'il y a assez de jurisprudence, mais en fait nous savons qu'il y a de nombreux domaines importants du droit où il n'existe aucune jurisprudence. Il est vraiment scandaleux que des ministres prennent la parole à la Chambre pour faire ces déclarations ridicules. Le gouvernement a dit que le moment est venu pour les provinces, et même le secteur privé, de financer ce genre de programme.

Cette étrange façon de procéder reflète la mentalité bizarre du gouvernement conservateur. Personne n'a expliqué pourquoi le secteur privé devrait avoir la responsabilité de financer un programme constitutionnel sur les droits de la personne. C'est très clairement la responsabilité du gouvernement fédéral.

Je serais assurément heureuse de voir le secteur privé financer ce genre de programme, mais je n'y compte pas vraiment. Le gouvernement n'a donné aucune indication qu'il encourageait activement le secteur privé à s'en occuper. Je suppose qu'on s'attend à ce que dans un grand élan de générosité les entreprises viennent proposer de le financer.

Quant aux provinces, je crois que le gouvernement fédéral sait parfaitement que certaines d'entre elles n'ont jamais vraiment défendu les droits des minorités linguistiques. Si les gouvernements provinciaux montraient soudain l'exemple dans la défense et la promotion des droits de la personne, les Canadiens se réjouiraient de ce nouveau rôle. Je n'accepte pas que le gouvernement fédéral renonce à ses responsabilités dans ce domaine. Néanmoins, je crois que la participation des provinces au

Programme de contestation judiciaire serait la bienvenue. Cela permettrait de mettre ce programme au service de nombreux domaines du droit, également très importants, où la jurisprudence est limitée.

Encore une fois, le gouvernement conservateur se décharge de ses responsabilités sur les provinces d'une façon unilatérale et arbitraire. Je serais heureux de me tromper. Cependant, il n'existe à ma connaissance aucune preuve indiquant que le gouvernement fédéral a activement cherché à obtenir le financement des provinces.

C'est devenu une véritable habitude pour le gouvernement d'abandonner ses responsabilités et de déclarer que les provinces devraient boucher les trous, sans vraiment leur demander leur coopération pour s'assurer de leur participation. Nous savons tous que les provinces ne souhaitent pas particulièrement prendre de nouveaux engagements financiers. Ce gouvernement, qui soidisant défend le nouveau fédéralisme, leur a déjà porté un coup suffisamment dur.

Les Conservateurs ont qualifié la décision de supprimer le Programme de contestation judiciaire de mesure visant à réduire les coûts. Mais personne n'y croit. Selon certains experts, comme l'ancien juge de la Cour suprême, M<sup>me</sup> Bertha Wilson, le rapport qualité—coût de ce programme était excellent. On a récemment porté à mon attention le fait que les avocats travaillant pour ce programme gagnaient en moyenne 66 p. 100, soit les deux tiers, de ce que gagne en moyenne un avocat membre de l'Association du Barreau canadien à Ottawa.

A titre de membre du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, j'ai assisté à chacune des séances que le comité a consacrées à cette question. Nous avons entendu le directeur et d'autres responsables du programme. Nous avons entendu un certain nombre de témoins experts de l'Association du Barreau canadien, de la Commission canadienne des droits de la personne, de même que les sousministres de la Justice et du Multiculturalisme. Chacun de ces témoins a parlé du programme en termes positifs. Ils ont tous déclaré que c'était un programme efficace et bien administré.

Je crois que l'on s'accorde généralement dans les trois principaux partis pour reconnaître que ce programme devrait être rétabli. La décision de l'abolir est clairement une décision hâtive et irréfléchie que le gouvernement en est arrivé à regretter. Nous avons même entendu dire que le premier ministre ignorait qu'on avait pris cette décision. On sait, et c'est tout à son honneur, que le gouvernement a su annuler des décisions injustes dans le passé.